

Ozone vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (50 % Euro STOXX + 50 % EONIA) sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

## LES CARACTÉRISTIQUES

### OZONE ASSOCIE :

- une gestion de stock-picking sur un univers d'investissement déterminé selon la méthodologie propriétaire M.U.S.T.<sup>®</sup>, dans ses quatre dimensions (analyse fondamentale, analyse ISR, analyse des actifs immatériels de l'entreprise et analyse des risques propres à chaque valeur). La gestion du fonds Ozone bénéficie de la même méthodologie que le fonds Roche-Brune Zone Euro Actions sur le périmètre « Zone Euro » (fonds créé il y a plus de 10 ans, 165 M€ d'encours, 5 étoiles Morningstar au 31/03/2017). La gestion actions d'Ozone ne réplique toutefois pas la gestion de Roche-Brune Zone Euro Actions. Son exposition actions peut varier de 0 à 100 %.
- une stratégie de couverture sur l'Euro STOXX 50<sup>®</sup> qui cherche à protéger les actifs investis des chocs de marché. Elle induit une exposition réactive et flexible aux marchés actions européens. Le mécanisme de mise en place de la protection est fondé sur l'achat d'options de maturité évoluant dans le temps, sur le marché actions. Cette gestion est dynamique et réalisée avec l'appui de la Société Générale qui, depuis 2010, a mis en place, testé et adapté cette stratégie de couverture systématique pour répondre à des besoins évolutifs. Le concept est fondé sur une combinaison d'instruments couramment utilisés sur les marchés financiers et repose sur un modèle expérimenté et une mise en œuvre simple. En cas de mauvaise anticipation, le modèle peut ne pas absorber toutes les baisses ni bénéficier de toutes les hausses.

**Ozone offre une alternative patrimoniale à un investissement en actions. Il est éligible au PEA et présente un profil de risque SRRI de niveau 4 (sur une échelle de 7).**

## LA STRATÉGIE ROCHE-BRUNE AM SUR LE MARCHÉ ACTIONS DE LA ZONE EURO

La stratégie Zone Euro de Roche-Brune AM mise en œuvre dans le fonds Ozone hors couverture est « long only » actions. Le gérant investit sur des entreprises de la Zone Euro de toutes les tailles de capitalisation<sup>1</sup>.

**Son objectif :** chercher à surperformer sur le long terme le marché de référence (représenté par l'indice Euro STOXX TR) grâce à une sélection pertinente d'entreprises à la fois jugées attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital selon l'analyse de l'équipe de gestion. Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire M.U.S.T.<sup>®</sup> (Measurement Under Standardized Tools).

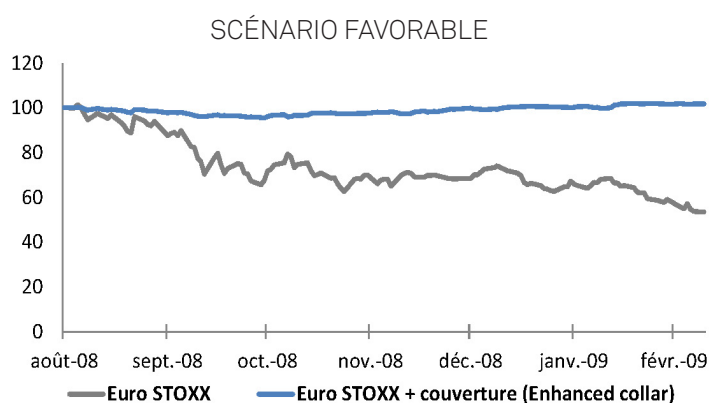
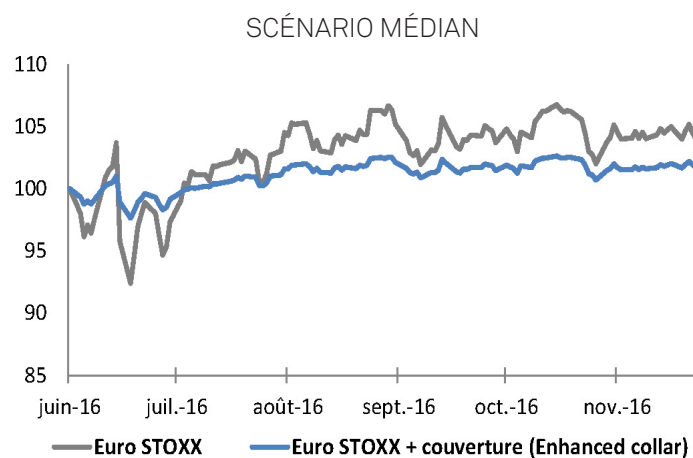
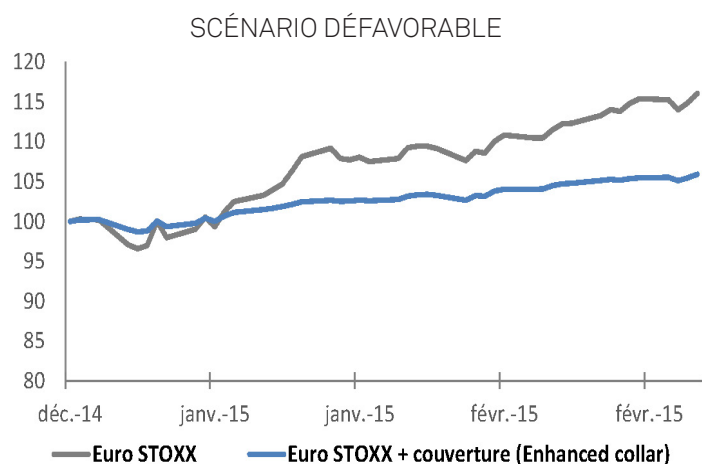
## POURQUOI LES ACTIONS EUROPÉENNES ?

- L'accès à l'Europe sans le risque de change : le fonds est investi uniquement en actions de la Zone Euro.
- La Zone Euro est l'une des premières zones économiques mondiales.
- L'économie du savoir : avec un budget en Recherche et Développement de 250 Mds€, l'Europe occupe la 2<sup>ème</sup> place mondiale (source : worldbank.org - 31/12/2015). Les entreprises de la Zone Euro sont de qualité, reconnues pour leur savoir-faire et leur capacité d'innovation.
- Les entreprises de la Zone Euro bénéficient d'un rayonnement international et réalisent une part importante de leurs chiffres d'affaires à l'étranger, en complément d'une forte demande sur leur marché domestique.
- Un univers d'investissement large : la Zone Euro est le siège de grandes multinationales mondiales.

1. Les petites capitalisations boursières (capitalisation boursière < 300M€) sont toutefois limitées à 15% de l'actif net du fonds.

## IMPACT DE LA STRATÉGIE DE COUVERTURE SUR L'INDICE DE RÉFÉRENCE DE LA PARTIE « ACTIONS » DU PORTEFEUILLE

### SELON 3 SCÉNARIOS :



Les données présentées dans les graphiques ci-dessus (Euro STOXX + Couverture) sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire l'impact de la stratégie de couverture mise en place dans le fonds Ozone et appliqué à la composante action de l'indice de référence d'Ozone. Ces informations sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à une performance future.

La gestion actions du fonds Ozone peut s'écarter de son indice de référence dès lors qu'il s'agit d'une gestion de stock picking, non benchmarkée.

Source : Société Générale

## CARACTÉRISTIQUES DU COMPARTIMENT OZONE DE LA SICAV LUXEMBOURGEOISE ROCHE-BRUNE FUNDS

Dénomination du compartiment	Ozone
Domiciliation	Luxembourg
Type	Sicav de droit luxembourgeois
Classification des risques SRRI <sup>2</sup>	4
Durée de placement recommandée	5 ans minimum
Protection du capital	Non
Indicateur de référence	Indice composite : 50 % Euro STOXX (SXXT Index) + 50 % Eonia dividendes nets réinvestis
Action	PC
Date de lancement	28/12/2016
Code ISIN	LU1517304934
Devise	EURO
Montant minimum de souscription	1 000 Eur
Valeur liquidative d'origine <sup>3</sup>	1 000 Eur
Frais courants <sup>4</sup> / de souscription	2 % max / 5 % max
Commission de rachat	Néant
Frais de gestion	1,80 %
Commission de surperformance	20% TTC max de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds calculée sur l'exercice et celle de l'indicateur de référence.

## RISQUES INHÉRENTS À CE TYPE D'INVESTISSEMENT

---

**RISQUE LIÉ À LA GESTION DISCRÉTIONNAIRE** : la politique d'investissement est à la discrétion du gérant qui s'appuie sur des prévisions pouvant ne pas se réaliser. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les instruments les plus performants ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué, ainsi le risque de perte en capital survient lors de la vente de parts du fonds à un prix inférieur à leur valeur d'achat par l'investisseur.

**RISQUE ACTIONS** : les baisses des marchés d'actions peuvent entraîner des baisses importantes de la valeur liquidative du fonds. La valeur liquidative du fonds est susceptible de varier en fonction des évolutions des cours des actions en portefeuille.

**RISQUE DE CONTREPARTIE** : le fonds a recours à des instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie est le risque de défaillance de la contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

**RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE PRODUITS DÉRIVÉS** : l'utilisation des instruments dérivés peut ne pas atteindre l'objectif visé et implique des risques supplémentaires inhérents à ces instruments et techniques.

2. L'indicateur de risque synthétique est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (7 représentant le niveau de risque le plus élevé). Le SRRI peut évoluer au cours du temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Nous vous invitons à consulter régulièrement le DICI.

3. Veuillez vous référer au prospectus pour de plus amples informations.

4. Les frais courants sont estimés pour l'action PC à la date d'agrément du second compartiment de la SICAV luxembourgeoise Roche-Brune Funds.

---

**ROCHE-BRUNE ASSET MANAGEMENT** - Une société de gestion du groupe Primonial - Société par Actions Simplifiée au capital de 450 000 euros - 434 015 111 RCS Paris. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 26 août 2004 sous le n° GP04000049 ; garantie par la société CNA Insurance Company Ltd, située 37 rue de Liège - 75008 Paris. Siège social : 19 avenue de Suffren 75007 Paris - Téléphone : +33(0)1 44 21 70 78 - Fax : +33(0)1 44 21 71 57 - [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com).

Les présentes publications vous sont communiquées à titre purement indicatif et ne constituent 1) ni une proposition, ni une offre d'achat ou tout autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés et 2) ni un conseil en placement. Il convient de prendre toute décision d'investissement dans les instruments financiers visés dans les présents documents après avoir pris connaissance des versions les plus récentes des prospectus (disponibles gratuitement auprès de la société Roche-Brune AM et sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com)) Les futurs investisseurs sont tenus d'entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui leur sont applicables. Les opinions contenues dans les présents documents peuvent être modifiées sans avis préalable. Les investisseurs sont tenus de veiller à disposer de la dernière version disponible des présents documents. Les performances et réalisations du passé ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou à venir. Droits photos : Shutterstock, P. Matsas. DC02668. 042017